



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHÔNE ET
LES COMMUNES DE CHAPONOST, MILLERY, MONTAGNY ET VOURLES
Autorisation de signature

N°2025_096

Date d'affichage de la liste des délibérations : **21 octobre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **21 octobre 2025**

Date de mise en ligne : **21 octobre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **7 octobre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean PETIT**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Béatrice VERDIER - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Michèle EYMARD (à Jessica DIONISIO) - Christophe GALLAY (à Nicolas KELEN) - Lionel CATRAIN (à Valérie GRILLON) - Christine MARCILLIERE (à Sébastien FRANÇOIS) - Éric JACQUET (à Béatrice DHENNIN) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

Depuis 2020, la commune de Brignais est signataire de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la Vallée du Garon, aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône et des communes de Chaponost, Millery, Montagny, Vourles et Charly.

Cette convention, initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2024, a été prolongée d'un an par la CAF en mars 2025, dans les mêmes conditions que le contrat initial, mais sans la commune de Charly, afin de préparer sereinement la future convention.

La Convention Territoriale Globale est une démarche partenariale et stratégique visant à construire un projet de territoire pour maintenir et développer les services destinés aux familles.

C'est un outil politique de coordination sur les sept champs d'intervention de la CAF :

- Petite Enfance
- Enfance
- Jeunesse (12-25 ans)
- Parentalité
- Animation de la Vie Sociale
- Logement
- Accompagnement et accès aux droits

L'ensemble des communes de la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) réaffirme leur volonté de bâtir un partenariat solide et de confiance, au cœur de leurs politiques sociales.

Ce renouvellement s'inscrit dans la continuité d'une collaboration de qualité avec la CAF, qui doit permettre de renforcer la cohérence, l'efficacité et la coordination des politiques publiques en faveur des familles sur l'ensemble du territoire.

La présente convention formalise ainsi le renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour le territoire de la « Vallée du Garon » pour la période 2026-2030.

Depuis janvier 2025, les élus et les services municipaux de chaque commune ont travaillé de manière concertée à l'élaboration d'un document commun comprenant :

- Des fiches thématiques et des propositions d'actions par commune, accompagnées d'indicateurs d'évaluation pour chacune
- Les orientations politiques propres à chaque commune
- Un calendrier de travail partagé pour l'année 2026

Les enjeux inscrits dans la Convention territoriale pour la ville de Brignais sont les suivants :

- Proposer une offre aussi adaptée que possible aux besoins des familles en tenant compte de l'évolution démographique de la commune pour la petite enfance, l'accueil périscolaire et extrascolaire
- Proposer aux familles des services qui les accompagnent au quotidien, en particulier pour celles ayant un enfant en situation de handicap
- Accompagner les familles et les professionnels pour permettre l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures
- Identifier les besoins des jeunes en termes de loisirs, d'accompagnement et d'information, et améliorer la communication autour de l'offre proposée aux adolescents



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

- Faire connaître aux parents et aux professionnels les actions en faveur de la parentalité existante sur le territoire, et poursuivre la réflexion sur l'offre à développer
- Améliorer l'accès au droit pour ses habitants et favoriser leur implication dans la vie de la commune pour développer le « vivre ensemble »

Le calendrier de travail 2026 prévoit d'aborder conjointement les questions suivantes :

- Réflexion et création d'outils partagés pour l'amélioration du pilotage technique de cette convention en veillant notamment à la mise à jour du diagnostic partagé ;
- Mise en place d'actions communes dans le domaine de la petite enfance, du logement, de l'accompagnement à la parentalité, de l'accès au droit et l'accompagnement social.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 9 octobre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- AUTORISER le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué à l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire, à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône et les communes de Chaponost, Millery, Montagny et Vourles, le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) tel que présenté en séance et joint en annexe, ainsi que tout acte administratif s'y réfèrent
- DIRE que le renouvellement porte sur la période 2026-2030

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Jean PETIT

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD

